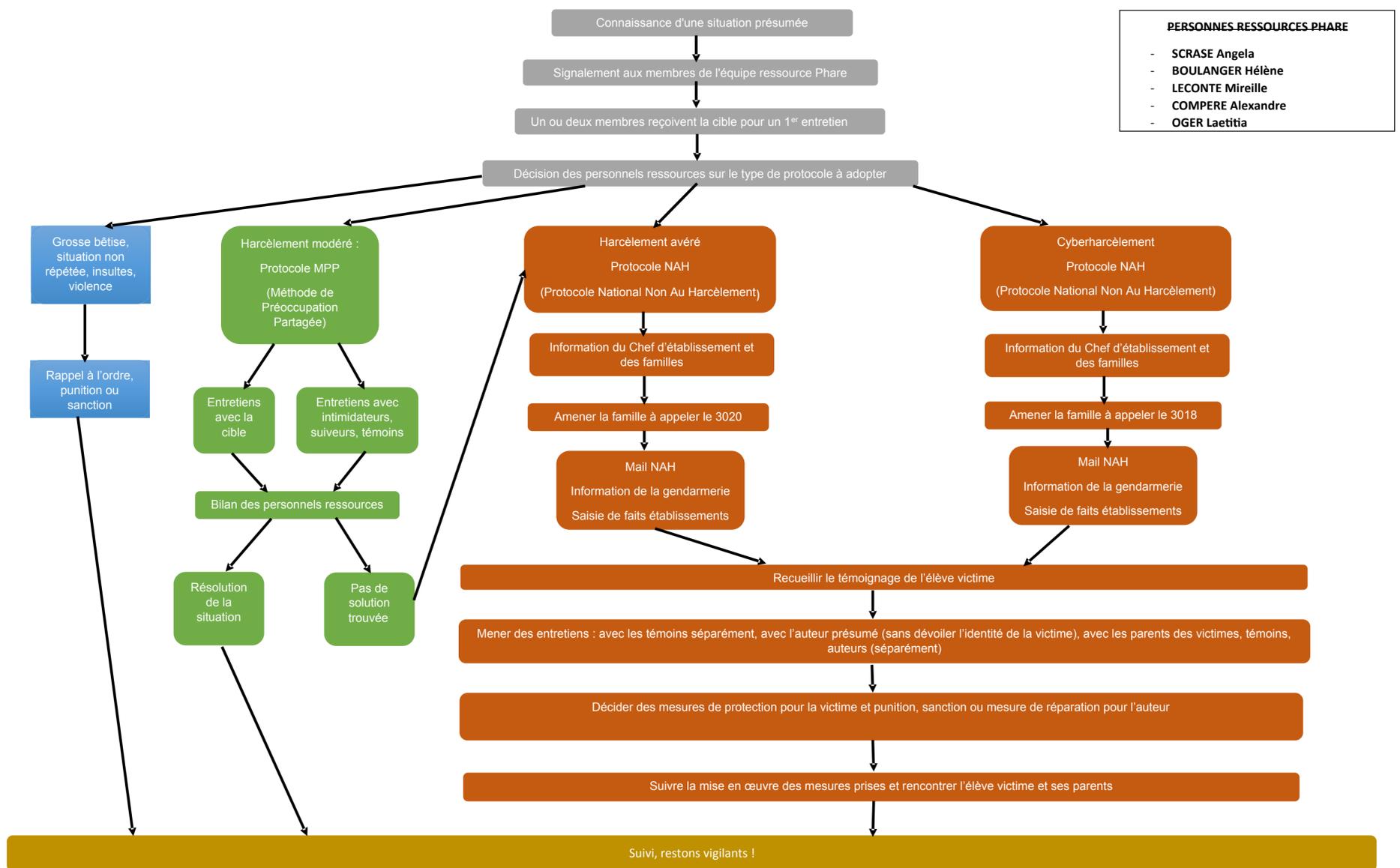


PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

COLLEGE VAL DE SOULEUVRE

PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT - COLLEGE VAL DE SOULEUVRE – SOULEUVRE EN BOCAGE



- PERSONNES RESSOURCES PHARE**
- SCRASE Angela
 - BOULANGER Héléne
 - LECONTE Mireille
 - COMPERE Alexandre
 - OGER Laetitia

La méthode de préoccupation partagée (MPP)

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, le collège met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels ressource et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Cette méthode de la préoccupation partagée s'inspire des travaux du psychologue Anatole Pikas et est mise en place dans de nombreux établissements en France.

Anatole Pikas part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire de harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

La méthode de préoccupation partagée consiste en une série d'entretiens individuels rapides (pas plus de 10 minutes) avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Elle suit les étapes suivantes :

1. Les rencontres avec la cible

Elles ont un double objectif :

- Assurer la cible du soutien de l'établissement, de la sécuriser (crainte des représailles), de la diriger vers l'équipe référente.
- Accompagner la cible en lui offrant une écoute empathique : l'alliance, de renforcer sa confiance en soi, de l'aider à sortir de la peur et de mobiliser ses ressources pour consolider le changement opéré par la MPP. Noter de 1 à 5 l'alliance et l'inquiétude ;

2. Les entretiens individuels avec les intimidateurs présumés

Les entretiens se font sur 15 jours. Durant cette période, les élèves sont entendus plusieurs fois.

2 phases :

- Recherche de la préoccupation
Accueil très courtois ; recherche de préoccupation ; ne jamais rapporter les faits ; pas de culpabilisation, demander de parler de la cible parce qu'elle ne va pas bien. Si l'intimidateur ne dit pas voir ou ne sait pas ou ne dit rien, mettre fin à l'entretien et le reconvoquer. Tant que l'élève n'a pas reconnu le malaise de la cible, on le reconvoque. Il faut essayer de voir sur une échelle de 10 à combien on positionne l'élève sur sa prise de conscience de son intimidation.
- Recherche de suggestion
Faire trouver une solution à l'élève pour que la situation cesse.

3. Les rencontres de suivi

Au cours de nouvelles rencontres individuelles avec la cible et avec les intimidateurs, on s'assure :

- Auprès de la cible que la situation s'améliore,
- Auprès des intimidateurs que leurs suggestions ont été suivies d'effet.

Plusieurs personnes ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens qui peuvent être amenés à se faire seul avec l'élève :

- Mme Leconte infirmière
- M. Compère, professeur documentaliste
- Mme Boulanger, secrétaire de direction
- Mme Scrase, Assistante d'éducation
- Mme Oger, Conseillère principale d'éducation

Cette méthode non blâmante s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en œuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidations ou de moqueries à caractère répétitif doit immédiatement le signaler.